

DÉCISION

N° 129/2023

VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY LOIR- ET- CHER

ESPACE AUTOMOBILES MATRA

OBJET : FINANCES LOCALES-DÉCISIONS BUDGETAIRES : Tarifs nouveaux produits Boutique

Le Maire de la Ville de Romorantin-Lanthenay ;

Vu l'article L 2122-22 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment le point 2 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juillet 2020 décidant d'accorder au Maire les pouvoirs de décisions énumérés dans l'article visé ci-dessus ;

Considérant qu'il y a lieu de déterminer le tarif de nouveaux produits à la boutique du Musée Espace automobiles Matra ;

DÉCIDE

Article 1 – la vente des articles suivants :

- Porte-clés MS80 au prix de **6,80 Euros**
- Avec mes Gommettes, je crée des voitures au prix de **7,90 Euros**
- Je m'amuse en Voiture Les Vacances au prix de **4,90 Euros**
- Je m'amuse en Voiture La Nature au prix de **4,90 Euros**
- Je m'amuse en Voiture Les Animaux au prix de **4,90 Euros**

et ce, à compter du 6 juin 2023

Article 2 – La Direction Générale des Services et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente.

Article 3 – Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

**Fait à Romorantin-Lanthenay
Le 2 juin 2023**

Le Maire, certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis au représentant de l'Etat le - 8 JUIN 2023

Publié ou notifié le - 8 JUIN 2023

Mis en ligne sur le site internet le 20 JUIN 2023

Le Maire,



Jeanny LORGEUX.